

# Nouvelles

Juin 2024



- **Concours 2025 du Fonds d'innovation**
- **Grandes installations de recherche**
- **Échéances de mise en œuvre des projets**
- **Obligations en matière de sécurité pour le Fonds des leaders John-R.-Evans**
- **Marge de manœuvre concernant la production de rapports relativement au Fonds d'exploitation des infrastructures**
- **Date limite imminente : question sur l'état de la mise en service de l'infrastructure et rapport d'avancement de projet**
- **Promotion des installations de votre établissement figurant dans le Navigateur d'installations de recherche de la FCI**
- **Promotion de l'écologisation de l'infrastructure financée par la FCI**
- **Balados estivaux : ajoutez 10 000 expérimentations à votre liste de lecture**
- **Dates importantes à retenir**

## Concours 2025 du Fonds d'innovation

L'**appel à propositions** du concours 2025 du Fonds d'innovation est maintenant lancé. Nous avons tenu deux séances d'information (en anglais le 18 juin et en français le 19 juin) pour présenter l'appel à propositions et donner l'occasion aux personnes concernées de poser des questions. Les séances ont été enregistrées pour que vous puissiez les visionner si vous n'avez pas pu y assister.

## **Grandes installations de recherche**

Nous avons le plaisir de vous informer que le gouvernement du Canada a officiellement reconnu le rôle essentiel de la Fondation canadienne pour l'innovation en ce qui a trait au soutien aux grandes installations de recherche (GIR). C'est pourquoi il nous confie la mise en œuvre d'un cadre décisionnel nouvellement approuvé les concernant, que nous exécuterons en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISED).

Le cadre décisionnel des GIR sera mis en place étape par étape au cours des prochaines années et il dépendra de la disponibilité des ressources. Sa raison d'être est d'améliorer le processus décisionnel fédéral concernant les GIR, en coordonnant mieux le financement relatif aux dépenses de capital et à celles d'exploitation et de maintenance et en intégrant l'approche basée sur le cycle de vie et celle basée sur le portefeuille dans la prise de décision d'investir ou non.

Le cadre décisionnel se rapporte à un groupe d'installations de recherche actuellement soutenues par le biais de notre Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM). Il s'agit du Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS), du brise-glace de recherche : le NGCC *Amundsen*, des Réseaux océaniques Canada (ONC), du Réseau de contrôle océanique (OTN), de SNOLAB et de l'organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses (VIDO).

Nous devons remettre le plan de mise en œuvre des GIR que nous allons élaborer avec ISED au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'industrie avant le 30 avril 2025.

Au cours des prochains mois, nous entamerons des conversations avec les membres de la communauté des GIR et du FISM et organiserons des réunions virtuelles afin de clarifier le cadre décisionnel des GIR et le plan de mise en œuvre, ainsi que pour recueillir des commentaires.

## **Échéances de mise en œuvre des projets**

Comme indiqué dans notre édition spéciale de **mars 2024**, le Conseil du Trésor a rejeté notre récente demande de réaffectation de fonds aux années ultérieures. Les établissements doivent donc finaliser et mettre en œuvre leurs projets sans attendre. Les détails suivent.

### ***Délais pour finaliser vos ententes de contribution financière***

Tel qu'indiqué dans notre *Guide des politiques et des programmes*, les établissements doivent soumettre les documents requis pour finaliser une contribution financière, dans les neuf mois suivant l'approbation du financement d'un projet par le conseil d'administration de la FCI.

Actuellement, quelque 50 % des projets respectent cette date limite; les autres ont fait l'objet d'un report. Nous comprenons qu'une situation imprévue (comme les délais d'obtention des fonds de contrepartie), peut entraîner des retards. Cependant, les reports ne seront acceptés qu'en cas de circonstances exceptionnelles et moyennant une justification solide. Nous ne considérerons pas les demandes de reports qui mèneraient à finaliser toute entente de contribution financière plus de deux ans suivant la décision du conseil d'administration de la FCI.

Conformément à notre politique, nous nous réservons le droit de retirer notre contribution à tout projet non finalisé à temps.

## **Délais pour mettre en œuvre les projets**

Nous savons qu'au cours des dernières années, les établissements se sont heurtés à de grandes difficultés par rapport à la mise en œuvre des projets : inflation, pénurie de main-d'œuvre, problèmes en lien avec la chaîne d'approvisionnement, etc. Nos analyses indiquent aussi que le facteur ayant la plus forte incidence sur la durée requise pour mettre en œuvre un projet d'infrastructure de recherche est son envergure.

À la lumière des données disponibles et conformément aux impératifs fiscaux découlant de notre accord de contribution avec le gouvernement fédéral, les établissements doivent soumettre un rapport financier final pour tout projet financé par la FCI dans les délais indiqués ci-dessous :

| <b>Contribution financière de la FCI à un projet*</b> | <b>Délai maximal entre la décision et la soumission du rapport financier final</b> |
|---|--|
| ≤ 1 million de dollars                                | 4 ans  |
| > 1 million de dollars et ≤ 4 millions de dollars     | 5 ans  |
| > 4 millions de dollars                               | 7 ans  |

\* À noter que certaines occasions de financement pourraient faire état du coût total d'un projet plutôt que de la contribution financière de la FCI. Consultez l'appel à propositions qui vous concerne pour en connaître les détails.

Les données indiquent que moins de 50 % des projets respectent ces échéances. Nous explorons actuellement différentes stratégies pour accélérer la mise en œuvre des projets. Par exemple, nous planifions et annonçons à l'avance les échéanciers des concours récurrents. Ainsi, les établissements ayant des projets importants sur le plan stratégique mais qui ne sont pas encore mûrs pour un concours donné peuvent savoir quand se tiendront les concours subséquents, ce qui leur laisse la possibilité de présenter leur demande de financement à une date ultérieure. En outre, nous examinons les processus de finalisation et de suivi des projets pour trouver d'autres façons d'aider les établissements à accélérer leur mise en œuvre.

Comme indiqué dans nos appels à propositions, nous nous réservons le droit de retirer le soutien financier aux projets qui ne sont pas mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Nous révisons actuellement nos documents relatifs au financement pour souligner clairement ces exigences. Les modifications figurent déjà dans les documents concernant le **concours 2025 du Fonds d'innovation** ainsi que dans le plus récent **appel à propositions du Fonds des collègues**.

## **Obligations en matière de sécurité pour le Fonds des leaders John-R.-Evans**

À compter du 25 juin, les établissements qui soumettent une proposition pour le volet non affilié du Fonds des leaders John-R.-Evans se verront imposer des obligations en matière de sécurité. Celles-ci varieront en fonction de la participation ou non de partenaires privés aux projets financés ainsi que de la nature des travaux de recherche, à savoir s'ils visent à faire progresser des technologies sensibles.

À la fin mars, nous avons publié des **lignes directrices** quant à la façon dont la FCI met en application les mesures de sécurité de la recherche. Elles indiquent également ce que votre établissement doit faire au moment de soumettre une demande de financement ainsi qu'après la réception des fonds.

Actuellement, ces exigences ne s'appliquent pas au volet partenariats du Fonds des leaders John-R.-Evans (Programme des chaires de recherche du Canada, Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines).

Nous publierons bientôt de nouvelles instructions pour préparer une proposition et de nouvelles lignes directrices destinées aux évaluateurs et aux évaluatrices comprenant les exigences relatives à la sécurité de la recherche. Nous allons aussi apporter d'autres modifications aux documents relatifs à chaque volet du Fonds des leaders John-R.-Evans :

- Nous avons éliminé le seuil d'admissibilité minimal au FLJE. Les universités jugées admissibles par la FCI peuvent soumettre une proposition au Fonds des leaders John-R.-Evans par l'intermédiaire du Fonds des petits établissements, même si elles n'ont pas obtenu une moyenne annuelle minimale de 200 000 \$ provenant des trois organismes fédéraux de financement de la recherche au cours des trois dernières années. Cette modification est entrée en vigueur avec l'enveloppe FLJE de 2023-2026, mais elle ne figurait pas encore dans la documentation;
- Nous avons modifié la section à propos du calcul informatique de pointe afin de mieux correspondre à ce que nous avons publié en rapport avec le concours 2025 du Fonds d'innovation;
- Nous avons ajouté un tableau présentant l'échéancier de mise en œuvre des projets afin de tenir compte des nouvelles exigences relatives à l'achèvement des projets.

Les nouvelles versions de ces documents seront publiées sur notre site Web d'ici la mi-juillet.

## **Marge de manœuvre concernant la production de rapports relativement au Fonds d'exploitation des infrastructures**

Vous pouvez nous aider à atteindre nos cibles financières en utilisant le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) comme l'une de vos premières sources de financement pour les coûts d'exploitation et de maintenance, et en tirant avantage des possibilités mentionnées ci-dessous. Ceci aura pour effet de réduire le risque que se produisent d'autres réductions de notre financement.

Nous savons que souvent, l'enveloppe du FEI ne couvre qu'une fraction des coûts d'exploitation et de maintenance réels de l'infrastructure. C'est pourquoi au fil des années, nous avons élaboré des modèles et ajouté des possibilités afin que les établissements puissent facilement nous faire état de leur utilisation de l'enveloppe du FEI. Les possibilités présentées ci-dessous vous permettent d'obtenir votre enveloppe plus rapidement tout en réduisant votre fardeau administratif.

Vous pouvez consigner les coûts d'exploitation et de maintenance suivants dans votre rapport annuel du FEI, même si ces fonds n'ont pas été utilisés à ces fins à l'interne, pourvu que leur remboursement n'ait pas été réclamé auprès d'une source externe :

- Intégralité du salaire et des avantages sociaux du personnel technique et professionnel qui participe directement à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI, s'il est indispensable à son fonctionnement. Par exemple, il n'est pas nécessaire de calculer les salaires et les avantages sociaux au pro rata, en fonction du temps consacré à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI. Un **modèle d'attestation des salaires du personnel technique et professionnel** se trouve sur notre site Web.
- Services (électricité, sécurité, nettoyage et autres) directement liés aux locaux financés par la FCI ou aux locaux nécessaires à l'hébergement et à l'utilisation de l'infrastructure financée par la FCI, dont les aires communes, s'il y a lieu. Pour faciliter la consignation de ces coûts, les établissements peuvent appliquer une méthode simplifiée à l'aide des **tableaux et modèles de calcul des coûts d'exploitation des installations**, que nous mettons à jour chaque année.
- Il est aussi possible de consigner les coûts d'électricité pour l'utilisation de l'infrastructure financée par la FCI en appliquant une méthode simplifiée à l'aide des **tableaux et modèles de calcul des coûts d'électricité**, que nous mettons à jour chaque année.

Pour en savoir plus, consultez la section **4.7.1 Coûts admissibles à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure** du *Guide des politiques et des programmes de la FCI*, ou la **page Web du Fonds d'exploitation des infrastructures**.

## **Date limite imminente : question sur l'état de la mise en service de l'infrastructure et rapport d'avancement de projet**

Il faut soumettre vos rapports d'avancement de projets dans le Système de gestion des contributions financières de la FCI d'ici le 30 juin 2024. Les établissements dont la réponse à la question sur l'état de la mise en service est en suspens doivent veiller à ce que les chercheurs et chercheuses en fournissent une rapidement afin de pouvoir achever et soumettre le rapport d'avancement de leur projet (s'il est en service) avant la date limite. En l'absence d'une réponse, l'infrastructure ne pourra être considérée comme ayant été mise en service durant l'exercice 2023-2024.

Les rapports d'avancement de projet sont une précieuse source de renseignements pour la FCI. Ils servent à gérer les projets, à évaluer les retombées des investissements et à étayer le compte-rendu annuel des résultats. Le dépôt de votre rapport d'avancement de projet d'ici la date limite nous permet d'assurer l'exactitude de nos données internes et externes.

La FCI retiendra les versements des établissements qui ne respectent pas les obligations relatives aux rapports de rendement à produire pour le financement qui leur a été accordé.

Pour voir les projets auxquels s'appliquent des obligations relatives aux rapports à produire, consultez la section « Rapport d'avancement de projet » dans votre tableau de bord du Système de gestion des contributions financières de la FCI.

## **Promotion des installations de votre établissement figurant dans le Navigateur d'installations de recherche de la FCI**

La campagne du 10<sup>e</sup> anniversaire du Navigateur bat son plein toute l'année! Dites-nous comment vous utilisez le Navigateur dans le cadre de votre travail. Pour nous faire part de **vos succès**, communiquez avec Danielle Fremes, agente principale des relations avec les parties prenantes.

Au cas où vous l'auriez manqué, visionnez la [vidéo du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie](#), l'honorable François-Philippe Champagne, sur l'importance du Navigateur pour la communauté de l'innovation au Canada.

## **Promotion de l'écologisation de l'infrastructure financée par la FCI**

Au cours de la Semaine canadienne de l'environnement (du 2 au 8 juin), nous avons publié sur notre site Web l'article ***Mettre en place des infrastructures de recherche vertes***, qui présente les efforts déployés par les laboratoires financés par la FCI pour réduire leur empreinte environnementale. Nous remercions les établissements qui ont témoigné de leur parcours

d'écologisation pour cet article. Cette initiative s'inscrit dans notre campagne promotionnelle **Prêts pour un monde en mutation** qui, au cours de la dernière année, a fait valoir les travaux de recherche dans les domaines des changements climatiques et de l'environnement rendus possibles grâce à l'infrastructure de recherche financée par la FCI. Si vous avez d'autres initiatives d'écologisation de l'infrastructure à présenter, n'hésitez pas à les envoyer à **Elizabeth Shilts**, directrice des communications.

## **Balados estivaux : ajoutez 10 000 expérimentations à votre liste de lecture**

La deuxième saison de **10 000 expérimentations** est maintenant terminée. Dans ce balado, nous nous penchons sur les méthodes de travail des chercheurs et chercheuses qui utilisent de l'équipement financé par la FCI, sur les difficultés auxquelles ils et elles se heurtent, et sur les façons dont ils et elles inspirent la prochaine génération d'innovateurs et innovatrices. Écoutez nos plus récents épisodes avec **Kelsey Leonard** de l'Université de Waterloo, qui étudie le statut juridique de l'eau et la justice climatique, et avec **Céline Surette** de l'Université de Moncton, qui mène des travaux de recherche sur les répercussions de la pollution environnementale sur la santé et la collectivité. Pour trouver tous les épisodes, abonnez-vous à la page de la FCI sur la plateforme de balados de votre choix.

## **Dates importantes à retenir**

Les dates importantes de toutes les occasions de financement de la FCI sont annoncées en tout temps sur notre site Web. En voici quelques-unes :

|                   |  |
|-------------------|--|
| 30 juin 2024      | Date limite pour répondre à la question sur l'état de la mise en service et soumettre un rapport d'avancement de projet  |
| 15 juillet 2024   | Date limite pour présenter un rapport de rendement annuel 2024 pour les installations actuellement financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures |
| 17 septembre 2024 | Date limite pour soumettre une proposition au Fonds des collègues  |
| 2 octobre 2024    | Date limite pour soumettre un avis d'intention dans le cadre du concours 2025 du Fonds d'innovation  |
| 15 octobre 2024   | Date limite pour soumettre une proposition au Fonds des leaders John-R.-Evans (volet non affilié)  |
| 19 novembre 2024  | Séance du conseil d'administration de la FCI   |

**Restons en contact. Tenez-vous au courant des activités et des annonces de la FCI : [abonnez-vous à nos communications dès aujourd'hui](#).**